

<http://snes-aude.fr/spip.php?article310>



CSA-SD de rentrée du vendredi 6 septembre 2024

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : lundi 9 septembre 2024

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Le CSA-SD de rentrée s'est tenu ce vendredi 6 septembre à la DSDEN.

Les membres FSU du CSA-SD sont Jean-Louis Burgat, Claire Descamps, Ingrid Lopez, Julie Rech (FSU-SNUipp), Patrick Borde, Hélène Maillot, Magali Nappez (SNES-FSU) et Marjorie Magron (SNEP-FSU). [N'hésitez pas à nous contacter.](#)

Dans notre [déclaration préalable](#), nous avons évoqué le contexte particulier de cette rentrée et la nécessité d'un changement de politique dans l'Éducation Nationale.

Rentrée dans les collèges

En réponse aux éléments mentionnés dans notre déclaration préalable, le DASEN a assuré que les groupes ne devaient pas relever du tri social, et que des formations faites par les corps d'inspection avaient été réalisées. Pour la FSU, c'est bien l'action des collègues, dans les mobilisations mais aussi dans les établissements qui a permis d'aller contre ce tri inhérent à la notion de groupe de niveau.

Christophe Bonnaud, chef de la DOSPE, a présenté les ajustements faits sur les structures au mois de juin après les affectations. Il a précisé que des baisses d'effectifs auraient pu justifier 11 fermetures de division en se plaçant sur le strict plan des effectifs (seuil de 30 élèves).

Une ouverture a été réalisée au collège de Port-La-Nouvelle en 6e. Au collège Simone Veil (Grazailles) et au collège de Capendu, une classe de 6e a été fermée et une classe de 5e a été ouverte. Des dotations supplémentaires ont également été apportées à trois collèges pour financer des groupes en français et mathématiques en raison d'une hausse des effectifs en 6e : Les Fontanilles, Joseph Delteil et Georges Brassens.

Nous avons pointé la situation tendue de certains niveaux de classe dans certains établissements : à Carcassonne, les collèges Varsovie (4e), Le Bastion (6e), Alain (6e et 5e), André Chénier (6e et 5e), Jules Verne (3e), ainsi que le collège Cité à Narbonne (pour lequel la pression s'est amoindrie selon l'administration), et les collèges de Cuxac-Cabardès (6e) et Rieux-Minervois (5e).

Le chef de la DOSPE répond que la période comporte beaucoup de mouvements d'élèves et que les affectations en tiennent compte, et que le véritable bilan de rentrée ne pourra être fait qu'en octobre.

Nous observons néanmoins que les classes aux effectifs particulièrement chargés sont loin d'être rares dans le département.

Concernant le Pacte, nous dénonçons une dérive qui consiste à rémunérer des heures d'enseignement en utilisant le Pacte alors que celui-ci ne doit financer que du remplacement, des heures de Devoirs faits ou des missions particulières. Le DASEN prend note et relève que des dérives semblables s'étaient produites au moment de la création des IMP.

Effectifs AED (assistants et assistantes d'éducation)

L'enveloppe départementale est inchangée malgré une baisse des effectifs des élèves dans les collèges et les

lycées.

Trois établissements perdent 0,5 ETP (équivalent temps plein) : Collège de Bram, lycées Jules Fil et Germaine Tillion.

Quatre établissements gagnent 0,5 ETP : Collèges de Sigean et Port-La-Nouvelle, lycée Ernest Ferroul et Charles Cros.

0,5 ETP est pris sur la réserve dédiée à la suppléance des AED, qui passe de 2 à 1,5.

Nous sommes revenus sur la demande des personnels du collège de Chalabre de bénéficier de 0,5 ETP supplémentaire. En effet, la vie scolaire de ce collège se compose de 1,5 ETP AED (3 mi-temps) et de 0,5 ETP CPE (poste partagé avec le lycée professionnel de Quillan) : il n'y a jamais que deux personnels présents en même temps (soit 2 AED, soit 1 AED et 1 CPE) ce qui rend difficile le travail en équipe mais pose aussi des problèmes de sécurité. Nous avons regretté que l'Éducation Nationale, pourtant à l'initiative de la création d'un Territoire Éducatif Rural sur les secteurs de Chalabre et Couiza, n'ait pas montré son investissement en fournissant un moyen supplémentaire. Nous continuerons d'appuyer cette demande, d'autant que les effectifs du collège sont en hausse.

École inclusive

Pierre Jacob, IEN ASH, a répondu aux questions posées sur les AESH et les élèves bénéficiant d'une notification.

L'enveloppe départementale est désormais de 487 ETP (équivalents temps plein), soit 763 AESH (520 en CDI, 243 en CDD). Elle a été augmentée cette année de 9 ETP (l'équivalent de 14 AESH à 24h), en partie pour répondre à la prise en charge de l'accompagnement sur la pause méridienne (un modèle de convention avec les collectivités sera élaboré au niveau académique).

À l'évidence, cette hausse est bien insuffisante pour prendre en charge les 2130 notifications (contre 1850 l'an dernier à la même époque). Il est important que les écoles et les établissements fassent connaître les manques de personnel, comme sur [le PIAL Joseph Anglade de Lézignan-Corbières par exemple](#).

L'IEN ASH nous informe qu'**un tiers des coordinateurs et coordinatrices de PIAL ont changé à cette rentrée**. Cette forte rotation montre que beaucoup de personnels ayant accepté cette charge se découragent devant l'impossibilité d'offrir réellement à chaque élève l'accompagnement dont il a besoin, et aux AESH des conditions d'exercice correctes. Nous signalons d'ailleurs que les affectations des AESH se font avec difficulté dans certains PIAL en ce début d'année et qu'il est important que les pilotes des PIAL (IEN et chefs d'établissement) se préoccupent du travail réalisé par les coordinateurs et coordinatrices qui se fait sous leur responsabilité. L'IEN ASH s'engage à accompagner les coordinateurs et coordinatrices, particulièrement celles et ceux qui débutent dans la fonction.

Concernant la situation des élèves affectés en ULIS et pour lesquels la prise en charge du transport en taxi par la MDPH n'est plus systématique, ce qui peut poser problème pour les familles les plus en difficulté par rapport aux démarches, l'IEN ASH répond que l'Éducation Nationale n'est pas décisionnaire. Il indique avoir demandé aux enseignants référents d'étudier si des modifications d'affectation pouvaient être envisagées et d'accompagner les familles dans leurs démarches. Pour la FSU, cette décision de la MDPH est de nature à compliquer la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Il est important d'y remédier d'urgence.

Service social en direction des personnels et des élèves

Une nouvelle assistante sociale a été nommée pour les personnels. Il s'agit de Mme Ella Scolari (04 68 11 57 54).

Pour le service social en direction des élèves, tous les postes sont pourvus, sauf celui qui couvre le secteur de la Haute Vallée.

Médecine de Prévention

Suite au départ à la retraite non remplacé du Dr De Jong, les personnels peuvent s'adresser aux deux médecins de prévention du Rectorat (Dr Augé et Varricchione) pour les missions prévues par les textes.